

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT SERVAIS
du 11 avril 2024

Délibération N° : 2024 - 04 - 07

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERES, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE.

Absentes excusées : Valérie PAUL a donné pouvoir à Thierry MAGUERES.
Virginie MASSEY a donné pouvoir à David LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Corentin PARENT.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT –
Assainissement

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2023, et demande au Conseil Municipal d'affecter l'excédent.

- RECETTES : 3 014,43 €
 - DEPENSES : 2 233,00 €
- Soit un excédent d'exploitation 2023 de 781,43 €

Cumulé avec le report d'excédent reporté de 2 462,10€
Soit excédent d'exploitation reporté de 3 243,53 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Suite à la prise de compétence de l'assainissement de la CCPL (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau), le budget annexe assainissement est clôturé en 2023 (délibération 6 et 7 du 15 décembre 2023). Le résultat est transféré sur le budget principal commune

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2023 et reporté, et demande au Conseil Municipal d'affecter l'excédent

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé 2023, d'un montant de 3 243,43 €.

à l'article 002 (résultat d'exploitation reporté) en fonctionnement du budget primitif Commune 2024.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,
Bernard MICHEL

